



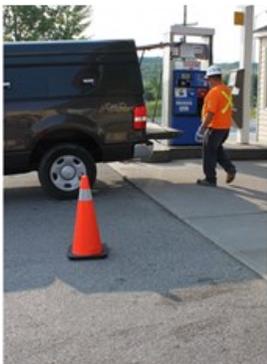
Exigences de protection de la zone de travail

Lorsque l'on travaille dans un établissement entreposant des carburants, particulièrement un établissement en exploitation, le technicien doit être conscient des dangers et risques qui existent pendant qu'il travaille sur un équipement quelconque.

Ces étapes et procédures vous aideront à créer un environnement sécuritaire de telle façon que vous ayez un meilleur contrôle des dangers qui vous entourent et que vous puissiez réaliser vos tâches en toute sécurité

PROCÉDURES DE PROTECTION DE LA ZONE DE TRAVAIL

- Stationner un véhicule sur un emplacement tel que le public ne puisse pas avoir accès à la zone de travail.
- Ensuite, mettre en place les barrières de protection autour de la zone de travail.
- Placer en toute sécurité des cônes de signalisation tous les six pieds autour de votre zone de travail. Les cônes de signalisation doivent avoir une hauteur minimale de 28 pouces.
- Ensuite, placer en toute sécurité des drapeaux qui ont une hauteur minimale de 48 pouces sur chaque cône de sécurité. Cela permet de s'assurer que votre zone de travail est totalement et parfaitement visible par les conducteurs de passage.
- Enfin, pour terminer la protection de votre zone de travail, isoler votre zone de travail en utilisant du ruban de mise en garde
- Dans le cadre des documents que vous devez préparer et conserver, remplir les papiers administratifs nécessaires tels que le Permis de travail sécuritaire pour entretien courant qui comprend une analyse de la sécurité du travail pour document vos tâches. Vous devez enregistrer les risques et dangers potentiels et la façon dont vous atténuez ou éliminez les risques associés à ces dangers tels que la circulation, les matières dangereuses ou les mauvaises conditions météorologiques.



Utiliser un véhicule pour bloquer la zone de travail



Placer des cônes de sécurité autour de la zone de travail



Placer des drapeaux à l'intérieur des cônes



Isoler la zone de travail avec du ruban de mise en garde



Remplir les formulaires administratifs